



Dossier suivi pour l'APLM par :
Nathalie DUMAY- Déléguée générale
Tél. 06 58 41 69 99
Mél. nathalie.dumay@ports-locaux-manche.org

Dossier suivi pour l'INSEE par :
Martine CHERON (Rouen)
Tél : 02 35 52 49 75
Mél. martine.cheron@insee.fr

Philippe LEMARCHAND (Caen)
Tél : 02 31 45 72 88
Mél. philippe.lemarchand@insee.fr

Communiqué de presse

Saint-Lô, le 21 mars 2017

« 27 000 emplois dans les 14 ports de l'Association des ports locaux de la Manche »

L'Association des ports locaux de la Manche (APLM) fédère 14 ports régionaux et départementaux dits « décentralisés » sur la façade Manche de Calais à Douarnenez. Ces ports développent des activités diversifiées : commerce, transport de passagers, croisière, pêche, plaisance, réparation/construction navale. Elles apportent une richesse économique aux territoires. En 2013, leurs activités génèrent 27 000 emplois répartis dans 2 200 établissements, soit 4,8% de l'emploi des aires urbaines de ces 14 ports. Ces emplois sont répartis en deux catégories. Le cluster maritime et portuaire compte 18 300 emplois répartis dans les produits de la mer, les activités navales, le transport maritime ou encore les services aux navires et à la marchandise. Le cluster non maritime regroupe les industries et leurs services associés dont l'implantation est liée à la présence des ports. Il regroupe 8 700 emplois. Hors marins-pêcheurs, ces 14 ports dégagent 1,1 milliard d'euros de richesse, soit 4,6 % de la richesse des aires urbaines abritant ces ports. La pêche apporte 286 millions de recettes à ces territoires.

LA DIVERSITE DES ACTIVITES PORTUAIRES DYNAMISE L'EMPLOI

L'APLM fédère, depuis 2007, 16 autorités portuaires et concessionnaires (collectivités territoriales, chambres de commerce et d'industrie et Société d'exploitation) des ports issus pour la plupart du transfert des anciens ports d'État. Chaque port de l'APLM (Douarnenez, Brest, Roscoff, Tréguier, St Brieuc/le Légué, St Malo, Granville, Cherbourg-en-Cotentin, Caen-Ouistreham, Fécamp, Dieppe, Le Tréport, Boulogne-Sur-Mer et Calais) a su créer et développer des activités favorables à l'économie locale. En 2013, ils ont fait transiter 53 millions de tonnes de marchandises, 14 millions de passagers et ont vu débarquer 96 610 tonnes de poisson. À cela viennent s'ajouter les 11 000 anneaux proposés pour la plaisance et les sites pour la réparation/construction navale. Ainsi, les ports de l'Association comptent chacun entre 50 et 6 400 emplois. Le secteur des produits de la mer est le 1^{er} gisement d'emplois avec 7 400 personnes. Les activités de commerce (transport maritime, services à la marchandise et services aux navires) restent un atout pour les ports de l'APLM. Elles arrivent en seconde position avec 4 500 emplois, le trafic ferry vers l'Angleterre et les îles anglo-Normandes ayant un impact très positif sur ce secteur. Le secteur public, qui associe les services maritimes de l'État et ceux des autorités portuaires et des gestionnaires de ports, agit également comme un vecteur important d'emplois avec 3 900 personnes. Les activités navales et nautiques comptent 2 000 emplois. Le savoir-faire reconnu des activités de réparation et de construction navales joue un rôle important sur l'emploi dans ce secteur. Les ports attirent aussi des entreprises non maritimes qui ont besoin des infrastructures portuaires.

DES ACTIVITES PORTUAIRES QUI ENRICHISSENT LES TERRITOIRES

Toutes les activités portuaires génèrent de la richesse utile pour les territoires. En 2013, hors marins-pêcheurs, les 24 200 emplois des ports de l'APLM dégagent une richesse de 1,1 milliard d'euros, soit 4,6 % de la richesse dégagée par les aires urbaines de ces 14 ports. Les activités à plus haute valeur ajoutée sont les activités industrielles, qu'elles soient maritimes ou non. Sur certains ports, la richesse dégagée par les activités portuaires peut représenter jusqu'à 29 % de celle de l'aire urbaine. Les recettes de la pêche débarquée et vendue dans les criées des ports atteignent plus de 286 millions d'euros, qui apportent également de la valeur ajoutée pour les territoires.

UNE METHODOLOGIE COMMUNE POUR DES DONNEES INEDITES

L'APLM et l'INSEE ont uni leurs compétences pour développer une méthodologie adaptée à ces ports. Les résultats économiques sur ces 14 ports, avec une méthodologie commune et répliquable, sont une contribution utile à l'ensemble des acteurs des territoires de la façade Manche mais aussi à l'ensemble des ports de commerce décentralisés du littoral français.

Retrouvez la publication sur les 14 ports de l'APLM sur :

- www.ports-locaux.manche.org
Rubrique « Actualités »
- www.insee.fr
Insee Dossier Normandie N°4 : « 27 000 emplois dans les 14 ports de l'Association des ports locaux de la Manche »